

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

25 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
	0	0

N°

OBJET :

Avenant n°15 de la DSP

L'an deux mille vingt et trois (2023), le vingt-cinq septembre (25) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 septembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant : Liliane MARTIN (Suppléant de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Étaient représentés :

Philippe CAPLAT (Pouvoir à Mme COUTIER), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr COURTEAUX), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir à Julien VALENTIN), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr PERROT), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir Mme BOUTILLAT)

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu l'avis favorable de la Commission Délégation de Service Publique, réunie le 25 septembre à 17h30,

Vu la délibération n°607 du 25 septembre 2023, autorisant le Président à signer une convention d'entente avec le SMET pour la gestion de leur OM à partir du novembre 2023 ;

Julien VALENTIN rappelle aux membres de l'assemblée que le SMET traite actuellement l'ensemble de ses ordures ménagères en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Dans le cadre de sa recherche en exutoire de valorisation plus optimisé (conformément à la hiérarchie des modes de traitement), et au regard de l'entente mise en place pour le tri des collectes sélectives, le syndicat de traitement des déchets meusiens s'est rapproché du SYVALOM pour qu'une partie de ses ordures ménagères puisse être traitée sur l'UVE de La Veuve.

Le traitement de ces ordures ménagères meusiennes sur l'UVE permettra au SYVALOM un partage des coûts fixes de l'installation mais aussi de garantir un niveau de recettes énergétiques optimal.

Au regard de la capacité de l'UVE et du vide de four prévisionnel, le tonnage en ordures ménagères du SMET est fixé à 7 000 tonnes annuelles. Ce dernier pourra être réévalué à la hausse en fonction de l'évolution du vide de four de l'usine.

Une convention d'Entente entre le SMET et le SYVALOM (validée par le comité syndical via la délibération 607 du 25 septembre 2023) ainsi qu'un avenant n°15 à la DSP entre le SYVALOM et AUREADE formaliseront donc les modalités de traitement de ces déchets :

	Convention d'entente	Avenant à la DSP
Echéance	Fin de la DSP soit le 01/08/2026	
Nature et quantité des déchets	7 000 tonnes d'ordures ménagères / an (augmentation possible si vide de four)	
Conditions de prise en charge par AUREADE	Conformément au cadre réglementaire notamment de priorisation de traitement	
Conditions financières	En 2023 : $P_{SMET} = 120.00 \text{ €HT/t}$ (valeur nov. 2022) + TGAP A compter de 2024 : $P_{SMET} = 125.00 \text{ €HT/t}$ (valeur nov. 2022) + TGAP P_{SMET} révisé annuellement selon la même formule de révision que le terme EXE déjà existant pour le traitement des tonnes du SYVALOM	
	$+ PF_{SMET} = 10 \text{ €HT/t}$ Prix fixe, non révisé	-

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant n°15 à la DSP formalisant le traitement des ordures ménagères du SMET.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 25 septembre 2023

Le Président
Julien VALENTIN

Le Président du SYVALOM



JULIEN VALENTIN



Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Mame